

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU 09 MARS 2006**  
**VOCATION ASSAINISSEMENT**



Toutes les communes étaient représentées.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

Il est accepté à l'unanimité, ainsi que le compte de gestion, avec les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

1	Dépenses	252 050.17 €
2	Recettes	366 995.45 €
3	Excédent	347 791.06 €

**INVESTISSEMENT**

4	Dépenses	401 377.46 €
5	Recettes	404 391.24 €
6	Excédent	3 013.78 €

Le Comité Syndical décide une affectation de résultat de 305 821.73 € à l'investissement.

**BUDGET PRIMITIF 2006**

Il est adopté à l'unanimité.

**FONCTIONNEMENT**

1	Dépenses et recettes	403 344 €
---	----------------------	-----------

**INVESTISSEMENT**

2	Dépenses et recettes	1 382 977 €
---	----------------------	-------------

**AVENANT N°1 MARCHE ETS**

Le Président explique que l'entreprise ETS a été obligée en raison de la configuration des terrains, à Bissy la Mâconnaise et à St Gengoux de Scissé, d'effectuer des modifications dans les tracés originaux des canalisations ce qui a entraîné des surprofondeurs. Le montant des prestations supplémentaires s'élève à 6 070.50 €HT

**INTERVENTION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le Président signale que le Tribunal Administratif a désigné M. Prudhon comme commissaire enquêteur pour l'enquête du zonage assainissement. Un avis dans la presse sera diffusé afin d'informer le public des jours et heures de présence de M. Prudhon.

Le Président,

Guy BERTHAUD